

## Participation de la Ville au financement des travaux de rénovation du Centre de Long Séjour de Bellevaux - Question orale de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

**M. VIALATTE :** Monsieur le Maire, sauf à partir sur les hourvaris, il va falloir que je fasse preuve de beaucoup d'esprit de synthèse, je vais aller très vite. Je vous ai écrit à l'appui de la direction de l'établissement hospitalier de Bellevaux pour solliciter l'intervention financière de la Ville aux côtés de l'Etat et du Département dans le processus de rénovation de cet établissement hospitalier. Pourquoi ? Parce que Bellevaux est cher aux cœurs des Bisontins, parce que les pensionnaires qui s'y trouvent sont souvent de revenus modestes et que toute contribution supplémentaire d'une collectivité publique au financement de ce grand projet d'investissement d'une soixantaine de millions de francs est de nature à comprimer ou à maintenir de façon acceptable le prix de journée après travaux.

J'ai insisté auprès de vous aussi sur le fait que cette rénovation de l'établissement hospitalier se fait dans le cadre d'un réaménagement d'ensemble de l'Ilot Bellevaux au travers d'opérations menées notamment par Habitat 25 en liaison étroite avec la Ville et qu'ainsi sera poursuivie et achevée la réhabilitation du secteur sauvegardé de Battant.

Vous m'avez répondu, Monsieur le Maire, sur deux points en m'indiquant d'une part qu'il ne vous paraissait pas envisageable que la Ville, aux côtés de l'Etat et du Département, alloue une subvention d'investissement à cette opération aux motifs qu'il vous paraissait normal, au fond, que les utilisateurs apportent, au travers du prix de journée qu'ils paient, leur contribution à cet effort d'humanisation. Et que deuxièmement, la Ville acquittant un contingent d'aide sociale au Département, il vous paraissait normal qu'on comptabilise l'effort au travers de ce contingent d'aide sociale.

Je voudrais réinsister auprès de vous sur ce point parce que je crois que s'il est en effet tout à fait acceptable et imaginable que les pensionnaires comme les collectivités publiques contribuent au financement des travaux d'humanisation, je crois que comme les collectivités qui sont partenaires de la Ville le font pour de grands projets d'investissement dans l'autre sens, prenons l'exemple de la patinoire où l'utilisateur paie un prix mais où la Région, le Département et l'Etat ont contribué aux côtés du maître d'ouvrage Ville au financement de l'investissement, il me paraît normal, parallélisme des formes oblige, qu'en l'espèce la Ville contribue au financement. Je vais très vite mais je crois que cette comparaison est tout à fait légitime.

Deuxième élément, vous invoquez le contingent d'aide sociale à juste titre, il était de 21 MF en 1994 mais je vous rappelle Monsieur le Maire que les transferts financiers en matière sociale du Département vers la Ville, on a longuement évoqué cette question tout à l'heure, était la même année de 147 MF. Donc il n'est pas injuste au fond que l'établissement sollicite aujourd'hui la Ville et je me permets aujourd'hui de réintervenir auprès de vous à cet effet.

**M. LE MAIRE :** Monsieur VIALATTE, effectivement j'ai bien reçu votre courrier. Je me suis d'ailleurs étonné que vous fassiez un courrier concernant le Centre de Long Séjour de Bellevaux après avoir appris par la presse que vous n'étiez plus au Conseil d'Administration. Donc, vous appuyez simplement le Directeur de Bellevaux, c'est bien cela ?

**M. VIALATTE :** Je suis Conseiller Général du canton.

**M. LE MAIRE :** On le sait et on le voit aussi puisque vous allez également regarder les travaux qui se passent à Bellevaux. Je voulais simplement vous dire que c'est le Directeur de Bellevaux qui m'a

écrit le 18 octobre et c'est à lui que j'ai répondu le 30 novembre en lui disant que la Ville ne peut pas supporter 2 MF dans cette affaire-là. Je me suis d'ailleurs rappelé que le Président du Conseil Général que j'avais sollicité pour le même genre de choses m'avait simplement répondu «qu'il paraissait plus équitable de réserver la participation de l'aide sociale aux personnes défavorisées ne pouvant faire face au paiement du prix de journée et que subventionner ce type d'investissement, comme le nôtre, reviendrait à aider financièrement des personnes solvables et irait à l'encontre du caractère subsidiaire de l'aide sociale». Je rejoins tout à fait la pensée de votre Président de Conseil Général en l'appliquant pour Bellevaux.

Toutefois, je tiens à vous préciser quand même que nous sommes généreux car ces 2 MF, on les a indirectement donnés au Centre de Bellevaux puisque selon la réglementation en vigueur, le projet de Bellevaux aurait dû prévoir la création de 40 places de parkings, ce qui hors coût archéologique, pourrait se chiffrer à 50 000 F la place, soit 2 MF. Or, à la demande de l'établissement, et pour ne pas accroître le coût des travaux, on a estimé qu'on pouvait dispenser Bellevaux de cette exigence de construire des parkings. Et on n'a même pas, M. GRAPPIN m'y fait penser, demandé au Centre de Bellevaux de s'acquitter de la taxe pour non-réalisation de parkings qui, elle, s'élève à 800 000 F (20 000 F par place). Généreusement, on en fait cadeau à Bellevaux. Voyez que nous sommes généreux. Il ne me paraît donc pas utile d'insister plus sur ce point.

Dont acte.